

## CSE : à instaurer d'ici la fin de l'année !



**Les entreprises d'au moins 11 salariés ont jusqu'au 31 décembre 2019**

- ☞ **pour remplacer leurs délégués du personnel,**
- ☞ **ou leur comité d'entreprise,**
- ⌚ **par un comité social et économique**

Parmi les mesures importantes de la *réforme du Code du travail de 2017*,

- figurait la création du comité social et économique (CSE).

**Cette instance représentative du personnel unique se substituant**

- aux délégués du personnel,
- à la délégation unique du personnel,
- au comité d'entreprise,
- au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

### Un CSE avant le 1er janvier 2020

Toutes les entreprises qui comptent

- ✓ au moins 11 salariés
- ✓ depuis 12 mois consécutifs
- ✓ doivent instaurer un CSE.

Sachant qu'un délai de mise en place de cette instance avait été accordé aux entreprises qui disposaient déjà de représentants du personnel.

⌚ **Or ce délai expire le 31 décembre 2019.**

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les entreprises devront avoir remplacé leurs instances de représentation du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, etc.) par un CSE.

### Des élections

**Les employeurs concernés doivent donc organiser les élections des membres de la délégation du personnel du CSE.**

- La première étape étant **d'informer les salariés**, par tout moyen, de l'organisation de cette élection.

Sachant que le **premier tour** doit avoir lieu dans **les 90 jours qui suivent cette information**.

Ils sont également tenus **d'inviter les syndicats** à négocier le protocole d'accord préélectoral.

**Toutefois, si l'entreprise compte 20 salariés au maximum**

- et que, dans les 30 jours qui suivent l'information des salariés,
  - aucun d'entre eux ne s'est porté candidat,
- l'employeur n'a pas à remplir cette formalité.**

**À noter :** les membres du CSE sont élus pour 4 ans à l'issue d'un scrutin de liste à deux tours. Un accord de branche, de groupe ou d'entreprise pouvant réduire cette durée dans la limite de 2 ans.

**Pour information. Merci de votre confiance.**

Flash du 17/09/2019 – Expert- infos.com

*Ce bulletin d'information est général. Si vous êtes concernés ou intéressés, merci de nous contacter pour plus de précisions.*

#### Carcassonne

Z.I La Bouriette 205 Bd Gay Lussac  
11000 CARCASSONNE  
Tél 04 68 72 33 83 - 04 68 25 52 57  
Mail : cgme@cgmesud.fr

#### Toulouse

1 Rue des frères Peugeot  
31130 BALMA  
Tél 05 61 99 55 55  
Mail : contact@moll-expert.com